

partie civile dans l'affaire ; Berryer, Nogent-Saint-Laurens et Henri Celliez défendaient la prévenue. Sur appel, la Cour, sensible, ce jour-là, aux rumeurs du dehors, porta la peine à cinq années d'emprisonnement.

Peu de jours après, la Cour d'assises condamnait à mort un certain Pianori, coupable d'avoir dirigé deux coups de pistolet sur Napoléon III, au moment où il sortait des Tuileries ; l'accusé avait été faiblement défendu par Benoist-Champy, qui, au dernier moment, s'était présenté à la place de Paillet, désigné d'office. Paillet était souffrant depuis quelque temps, mais rien ne faisait prévoir l'émouvante catastrophe que réservait la rentrée de novembre.

Le grand avocat était revenu de vacances plus visiblement frappé ; les progrès du mal avaient éveillé l'attention inquiète de ses amis, qui insistaient pour qu'il prit quelque repos. « Non, répondait-il simplement, je mourrai à mon poste ; ma robe sera mon linceul. » Il ne croyait pas si bien prédire. Le vendredi 16 novembre, il se présente à l'audience de la première chambre du tribunal, présidée par de Belleyme ; il commence une réplique à son adversaire, Henri Celliez ; sa parole, d'habitude si nette et si sûre d'elle-même, est hésitante ; il semble que la poursuite d'une pensée et la recherche de l'expression, si familière à son esprit lucide, lui soient, ce jour-là, singulièrement pénibles ; il a hâte d'en finir ; mais à peine a-t-il prononcé les derniers mots qu'il tombe sur son banc ; ses yeux se ferment ; Paillet ne se réveillera pas.

Transporté dans la petite salle de la *Parlotte*, il y est l'objet des soins les plus empressés ; tous les efforts sont impuissants ; quelques heures après, il rendait chez lui le dernier soupir ; le lendemain, il devait célébrer, au milieu des siens, son cinquante-neuvième anniversaire.